



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS du Conseil métropolitain de Dijon métropole

Séance du jeudi 16 avril 2026

Président : Monsieur REBSAMEN

Secrétaire de séance : Madame BALSON

Convocation envoyée le 10 avril 2026

Nombre de membres du Conseil métropolitain : 85
Nombre de membres en exercice : 85

Nombre de présents participant au vote : 82
Nombre de procurations : 3

Membres présents :

Monsieur Régis PETITBOULANGER	Madame Ludmila MONTEIRO	Monsieur François SARRON-PILLOT
Monsieur Lionel SANCHEZ	Monsieur Jordane GALLOIS	Madame Catherine MINAUX
Monsieur Nicolas SCHOUTITH	Madame Christine MARTIN	Monsieur Patrick CHAPUIS
Monsieur Thierry FALCONNET	Monsieur Franck LEHENOFF	Madame Brigitte CHAVANCE
Madame Brigitte POPARD	Madame Isabelle PIERREY-ROUGET	Monsieur Jacques CARRELET DE LOISY
Monsieur Léo LACHAMBRE	Monsieur Philippe LEMANCEAU	Madame Céline TONOT
Madame Aziza AGLAGAL	Madame Stéphanie VACHEROT	Monsieur Jean-Marc RETY
Monsieur Nouredine ACHERIA	Monsieur Massar N'DIAYE	Madame Valérie GRANDET
Monsieur Philippe NEYRAUD	Madame Nadjoua BELHADEF	Monsieur Jean-Marc BOURGEON
Monsieur Guillaume RUET	Monsieur Patrice CHATEAU	Madame Catherine PAGEAUX
Monsieur Samuel LONCHAMPT	Madame Dominique MARTIN-GENDRE	Monsieur Jean-Michel VERPILLOT
Madame Nathalie BERTILLON	Monsieur Marien LOVICH	Monsieur Didier RELOT
Madame Dominique BEGIN-CLAUDET	Madame Clémentine HUGOL-GENTIAL	Monsieur Ludovic GAFFET
Madame Nathalie KOENDERS	Monsieur Benoît BORDAT	Monsieur Alexandre HEDDAR
Monsieur Christian DUCHANGE	Madame Lydie PFANDER-MENY	Madame Monique BAYARD
Madame Nuray AKPINAR-ISTIQAM	Monsieur Maël SZABELSKI	Madame Isabelle PASTEUR
Monsieur François DESEILLE	Madame Delphine BLAYA	Monsieur Moulay JELLAL
Madame Karine HUON-SAVINA	Monsieur Stéphane CHEVALIER	Monsieur Sébastien KENCKER
Monsieur François REBSAMEN	Monsieur Denis GUVENATAM	Monsieur Frédéric GOULIER
Madame Catherine PETITJEAN	Monsieur Emmanuel BICHOT	Madame Céline RABUT
Monsieur Hamid EL HASSOUNI	Madame Laurence GERBET	Monsieur Frédéric FRACCHIOLLA
Madame Mélanie BALSON	Monsieur Axel SIBERT	Madame Agnès BILLIET
Monsieur Antoine HOAREAU	Madame Sandra GAUDILLIERE	Monsieur Adrien GUENE
Madame Marie-Hélène JUILLARD-RANDRIAN	Monsieur Henri-Bénigne DE VREGILLE	Madame Noëlle CAMBILLARD
Madame Françoise TENENBAUM	Madame Sabine BAILLOT	Monsieur Jean-Marie BENEY
Madame Claire TOMASELLI	Monsieur Thierry COUDERT	Madame Manuella SCHAEFFER
Monsieur Christophe AVENA	Madame Mélanie FORTIER	Monsieur Fabian RUINET
	Monsieur Laurent GOBET	

Membres absents :

Madame Bénédicte PERSON-PICARD pouvoir à Monsieur Guillaume RUET
 Madame Isabelle BARDIN pouvoir à Monsieur Samuel LONCHAMPT
 Monsieur Jean-Philippe MOREL pouvoir à Madame Nathalie KOENDERS

OBJET : HABITAT, POLITIQUE DE LA VILLE ET URBANISME**Désignation des représentants de Dijon Métropole au sein des instances de la Société Publique Locale Aménagement de l'Agglomération Dijonnaise » dite SPLAAD**

Dijon Métropole est actionnaire majoritaire de la SPLAAD, Société Publique Locale, dont l'objet est de procéder exclusivement pour le compte de ses actionnaires à tous actes nécessaires à la réalisation d'opérations, par voie de convention de prestations intégrées « in house ».

Elle détient à ce jour 1 530 actions au capital social de la SPLAAD, d'une valeur nominale de 1 000 euros, soit 55,84% du capital social.

Cette participation lui permet de détenir 8 sièges au Conseil d'Administration conformément aux règles définies à l'article L.1524-5 du Code Général des Collectivités Territoriales.

A la suite des dernières élections municipales et à l'installation du Conseil Métropolitain, il convient de désigner les 8 nouveaux représentants de Dijon Métropole au Conseil d'Administration et son représentant à l'Assemblée Générale des Actionnaires de la SPLAAD.

Ces représentants au Conseil d'Administration ainsi désignés seront également appelés à siéger au sein du Comité de Contrôle et stratégique de la Société. Cette instance de la SPLAAD complète les organes sociaux dans la mise en œuvre du contrôle analogue de la société par les collectivités territoriales ou groupements de collectivités territoriales actionnaires, et notamment du contrôle des orientations stratégiques de l'opération concédée et de son déroulement.

Il convient également de désigner celui des représentants au Conseil d'Administration qui représentera la Métropole à la Commission d'Appel d'Offres de la SPLAAD et l'autoriser à en assurer la présidence le cas échéant.

Monsieur le Président propose la liste des candidats au Conseil d'administration et de désigner le président et le vice-président puis de procéder au vote.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment l'article L.1531-1 relatif aux Sociétés Publiques Locales et l'article L.1524-5 et les articles R.1524-3 et suivants relatifs au statut des représentants des Collectivités dans les Sociétés d'Economies Mixtes Locales applicable aux Sociétés Publiques Locales,

Vu l'article L. 2121- 33 du code général des collectivités territoriales relatif à la désignation des représentants permanents de la Métropole pour siéger au sein des organismes extérieurs,

Vu l'article L. 2121-21 du code général des collectivités territoriales qui dispose par ailleurs que le conseil métropolitain peut décider, à l'unanimité, de ne pas procéder au scrutin secret, sauf disposition législative ou réglementaire prévoyant ce mode de scrutin ;

Vu les articles 13 et 13 bis des Statuts de la SPLAAD et vu les règlements intérieurs du Conseil d'Administration et de l'Assemblée Spéciale de la SPLAAD,

**Le Conseil,
après en avoir délibéré, décide :**

- de désigner Monsieur François REBSAMEN comme représentant au Conseil d'Administration de la SPLAAD

→ Représentant à ce titre la Métropole aux Comités de Contrôle et Stratégique de la Société,

- de désigner Monsieur Antoine HOAREAU comme représentant au Conseil d'Administration de la SPLAAD

→ Représentant à ce titre la Métropole aux Comités de Contrôle et Stratégique de la Société,

→ Chargé(e) de représenter Dijon Métropole à la Commission d'Appel d'Offres en qualité de membre à voix délibérative avec autorisation d'en assurer la présidence le cas échéant.

- **de désigner** Madame Céline TONOT comme représentant au Conseil d'Administration de la SPLAAD

→ Représentant à ce titre la Métropole aux Comités de Contrôle et Stratégique de la Société.

- **de désigner** Monsieur Adrien GUENE comme représentant au Conseil d'Administration de la SPLAAD

→ Représentant à ce titre la Métropole aux Comités de Contrôle et Stratégique de la Société.

- **de désigner** Madame Catherine PAGEAUX comme représentant au Conseil d'Administration de la SPLAAD

→ Représentant à ce titre la Métropole aux Comités de Contrôle et Stratégique de la Société.

- **de désigner** Monsieur Frédéric GOULIER comme représentant au Conseil d'Administration de la SPLAAD

→ Représentant à ce titre la Métropole aux Comités de Contrôle et Stratégique de la Société.

- **de désigner** Monsieur Jean-Marc BOURGEON comme représentant au Conseil d'Administration de la SPLAAD

→ Représentant à ce titre la Métropole aux Comités de Contrôle et Stratégique de la Société.

- **de désigner** Madame Isabelle PASTEUR comme représentant au Conseil d'Administration de la SPLAAD

→ Représentant à ce titre la Métropole aux Comités de Contrôle et Stratégique de la Société.

Résultat de l'élection des membres de la SPLAAD, à **scrutin secret** :

Nombre de votants : 85

Elus n'ayant pas pris part au vote : 1

Nombre de blancs : 5

Nombre d'abstentions : 5

Suffrage exprimé : 74

Majorité absolue : 38

Les membres désignés ci-dessus ont été élus avec 74 voix, membres de la SPLAAD

- **de désigner** Monsieur François REBSAMEN comme représentant permanent à l'Assemblée Générale des Actionnaires de la SPLAAD.

- **d'autoriser** Monsieur François REBSAMEN à assurer les fonctions de Président du Conseil d'Administration au nom et pour le compte de la Métropole.

- **d'autoriser** Monsieur Antoine HOAREAU à assurer les fonctions de Vice-Président du Conseil d'Administration au nom et pour le compte de la Métropole.

- **de dire** que les représentants sont désignés pour la durée de leur mandat électoral, dans le cadre des dispositions de l'article L.5211-6 du Code général des collectivités territoriales.

Ils exercent leurs fonctions dans le respect des dispositions législatives et réglementaires en vigueur ainsi que des statuts de la Société Publique Locale.

- **d'autoriser** le Président à signer tous actes et documents inhérents à l'exécution de la présente délibération.

SCRUTIN POUR : 74

ABSTENTION : 4

CONTRE : 7

NE SE PRONONCE PAS : 0

DONT PROCURATION(S)

3

La présente délibération sera transmise à la SPLAAD et aux autorités compétentes.

**Madame Mélanie BALSON,
Secrétaire de séance**

**Monsieur François REBSAMEN,
Président de Dijon Métropole**